



Agriculture Biologique

# LES CAPRINS BIOLOGIQUES



***Éclairage obligatoire***

***Parcours extérieur***

***Faible densité d'élevage***





# LES CAPRINS BIOLOGIQUES

## Origine des animaux

- > Elevage biologique, sauf dérogation exceptionnelle.
- > Races autochtones de préférence.

## Logement

- > L'isolation, le chauffage et la ventilation du bâtiment doivent garantir une circulation de l'air, un niveau de poussière, une température, une humidité relative de l'air et une concentration de gaz non nuisibles pour les animaux.
- > Aération et éclairage naturels abondants.
- > Aire de couchage/repos confortable, propre et sèche, d'une taille suffisante, consistant en une construction en dur non pourvue de caillebotis. La litière doit être constituée de paille ou de matériaux naturels adaptés.
- > 1,5 m<sup>2</sup> par chèvre et 0,35 m<sup>2</sup> par chevreau.

## Accès au plein air

- > Accès aux pâturages, à une aire d'exercice en plein air ou à un parcours extérieur pouvant être partiellement couverts. Possibilité d'accès à ces lieux lorsque l'état physiologique des animaux, les conditions météorologiques et l'état du sol le permettent.
- > Pendant les mois d'hiver, il peut être dérogé à l'obligation de donner accès à des aires d'exercice en plein air ou à des parcours extérieurs, à la condition que les animaux aient accès aux pâturages pendant la période de parage et que les installations d'hivernage laissent aux animaux leur liberté de mouvement.
- > Accès au pâturage des chevreaux encore sous alimentation lactée non obligatoire, mais ils doivent pouvoir accéder aux surfaces intérieures et aux aires d'exercice extérieures prévues.

## Parcours

- > Protections suffisantes contre la pluie, le vent, le soleil et les températures extrêmes.
- > Pâturage (Nombre maximal d'animaux par hectare) : 13,3 chèvres.
- > Aire d'exercice : 2,5 m<sup>2</sup> par chèvre avec 0,5 m<sup>2</sup> par chevreau.



## Alimentation

- > Aliments issus de l'agriculture biologique.
- > Utilisation maximale des pâturages.
- > Chevreaux nourris au lait naturel, de préférence maternel, pendant au moins les 45 premiers jours.
- > 70 % de la ration journalière doit provenir de fourrages grossiers, frais, séchés ou ensilés (ce ratio peut être ramené à 60 % à certaines périodes d'élevage).
- > La part de l'ensilage (fourrages grossiers conservés par voie anaérobie) dans la ration journalière est limitée à 50 % de la matière sèche de la ration.

## Prophylaxie et soins

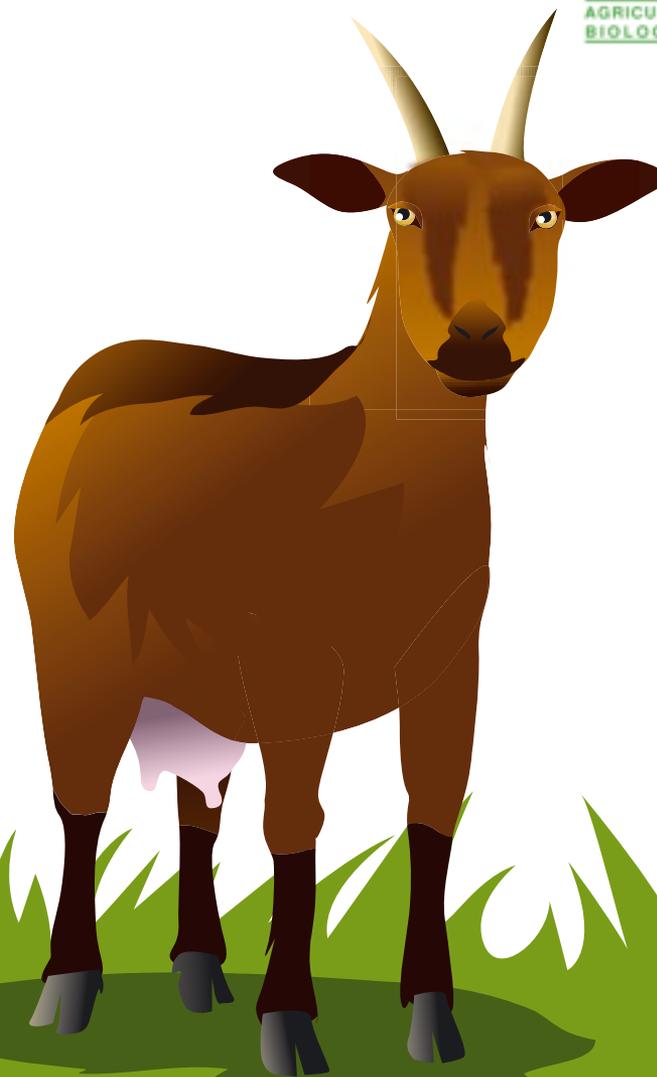
- > Utilisation interdite de substances destinées à stimuler la croissance ou la production (y compris les antibiotiques, les cocciostatiques et autres auxiliaires artificiels de stimulation de la croissance), et d'hormones ou autres substances analogues en vue de maîtriser la reproduction (par exemple, induction ou synchronisation des chaleurs) ou à d'autres fins.
- > Les produits phytothérapeutiques, homéopathiques et les oligo-éléments doivent être utilisés de préférence pour les soins vétérinaires.

## Transport vers abattoir

- > Le chargement et le déchargement doivent être effectués avec prudence et sans l'utilisation d'un type quelconque de stimulation électrique pour contraindre les animaux.
- > Utilisation interdite de calmants allopathiques avant et durant le trajet.

## Abattage

- > Lors de la phase conduisant à l'abattage et au moment de l'abattage, les animaux doivent être traités de manière à réduire le stress au minimum.



## L'élevage standard des caprins

Le cheptel caprin s'élève en France à environ un million de têtes dont environ 900 000 femelles.

Ces dernières années, la taille des troupeaux a constamment augmenté. Il est apparu des élevages laitiers intensifs pouvant regrouper jusqu'à 600 chèvres. Certains troupeaux sont élevés en stabulation libre et n'ont jamais accès à l'extérieur. Afin de produire du lait à contre-saison, les éleveurs déclenchent les chaleurs plus tôt que durant la période naturelle grâce à des traitements hormonaux.

Aujourd'hui, la plus grosse partie du cheptel est constituée par les races Alpines et Saanens qui sont les plus performantes au niveau de la production laitière. Dans les gros élevages, certaines chèvres peuvent produire jusqu'à une tonne de lait chaque année. L'utilisation de races hyper productives s'est faite au détriment de plusieurs races locales aujourd'hui menacées.

## Problèmes de bien-être

Afin d'augmenter la production de lait, les chèvres sont nourries avec des aliments concentrés et de l'ensilage de maïs. Lorsque la quantité ingérée de fibre et de cellulose est insuffisante, de graves et douloureux troubles intestinaux, ainsi que des acidoses, peuvent apparaître. Au contraire, la consommation avec excès d'ensilage d'herbe, de tourteaux de soja ou de pois peut provoquer l'apparition d'alcalose.

Dans les élevages intensifs, les pathologies respiratoires sont plus nombreuses. L'humidité des lieux, la concentration trop importante d'animaux, la mauvaise qualité de la litière ①, une mauvaise ventilation sont des facteurs qui favorisent l'apparition de pneumonies.

Le virus de l'arthrite encéphalite caprine a pris un essor notable avec l'intensification des méthodes d'élevage des caprins. Cette maladie très douloureuse s'attaque principalement aux articulations, aux mamelles et aux poumons des caprins. Elle touche pratiquement tous les élevages intensifs de chèvres.

Les chevreaux sont retirés à leur mère un à deux jours après la naissance puis sont nourris avec du lait en poudre.

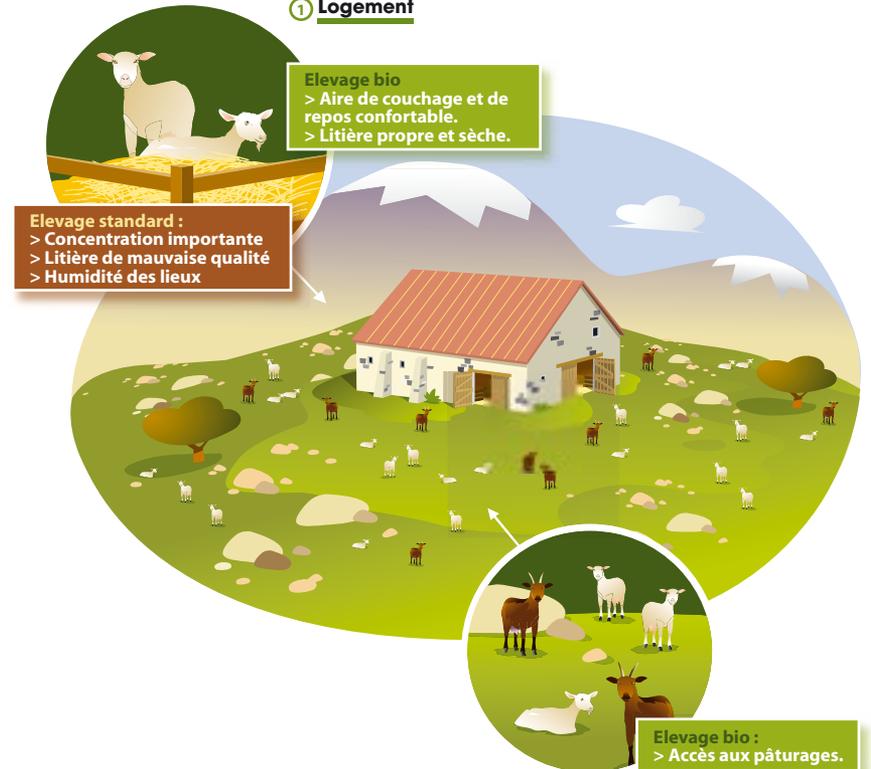
## ➔ Principaux points positifs

> Les chèvres doivent disposer d'une litière confortable et d'un certain espace. Elles ont accès au pâturage ②. Leur ration se rapproche davantage de leur régime alimentaire naturel (plus d'herbe, de foin et moins d'ensilage).

## ➔ Principaux points à améliorer

> La PMAF pense que les chevreaux ne devraient pas être séparés de leur mère avant 45 jours, même dans le cas d'une production laitière.  
> La durée maximum de transport devrait être limitée à 8 heures.  
> L'écornage, lorsqu'il a lieu, devrait se faire sous anesthésie.

### ① Logement



### ② Accès au plein air

➔ *La PMAF recommande de donner sa préférence aux :*

> Produits caprins biologiques (il n'existe pas de production Label Rouge pour les caprins)